

## PARC EOLIEN DE LA BACOULETTE (02)

Demande d'Autorisation Environnementale (DAE)

Cahier n°12 - Autre dépôt de fichier



Rapport final - Version 1

Dossier 19110013-V1  
23/06/2021

réalisé par



**Auddicé Environnement**  
ZAC du Chevalement  
5 rue des Molettes  
59286 Roost-Warendin  
**03 27 97 36 39**

# PARC EOLIEN DE LA BACOULETTE (02)

Demande d'Autorisation Environnementale (DAE)

Cahier n°12 - Autre dépôt de fichier



Rapport final - Version 1

FERME EOLIENNE D'ÉBOULEAU SAS

Version	Date	Description
Rapport final - Version 1	23/06/2021	Cahier n°12 - Autre dépôt de fichier

	Nom - Fonction	Date	Signature
Rédaction	ELOIRE Julien – Ingénieur environnement	23/06/2021	
Validation	ELOIRE Julien – Responsable service Aménagement du Territoire	23/06/2021	

## TABLE DES MATIERES

---

<b>CHAPITRE 1. BORDERAUX DE RECEPTION DES MAIRIES – LOI « ASAP » .....</b>	<b>5</b>
1.1 Bordereaux de réception LRAR.....	6

## PREAMBULE

---

Il est offert la possibilité de déposer tout fichier qui ne peut pas être déposé dans un des autres blocs de dépôt de la téléprocédure et que nous jugeons utile de joindre au dossier de demande d'autorisation environnementale. Il s'agit de la dernière occasion de déposer des fichiers avant envoi du dossier au service instructeur.

## CHAPITRE 1. BORDEREAUX DE RECEPTION DES MAIRIES – LOI « ASAP »

## 1.1 Bordereaux de réception LRAR

---

Mise en suspens en raison de la crise sanitaire, la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (n°2020-1525) a finalement été promulguée le 7 décembre 2020 (dite « loi ASAP »), à la suite de la décision du 3 décembre 2020 du Conseil constitutionnel la déclarant conforme à la Constitution.

L'article 53 de la loi ASAP complète la section 6 du chapitre unique du titre VIII du livre 1er du Code de l'environnement par une nouvelle sous-section 4 « Installations de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent » comme suit :

*« Art. L. 181-28-2. - Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article L. 122-3. »*

**Cet article impose désormais au porteur d'un projet de parc éolien d'adresser « aux maires de/des (la) commune(s) concernée(s) et des communes limitrophes » le résumé non technique de l'étude d'impact, au moins un mois avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.**

**Les bordereaux de réception suite aux envois des documents en LRAR sont joints ci-après.**



### ATTESTATION DE REMISE EN MAIN PROPRE

Je soussigné Maxime BOUCLY

En sa qualité de Adjoint au maire

Déclare avoir reçu, en mairie de ÉBOULEAU, 1 exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact environnementale du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien de la Bacoulette.

Fait à Ébouleau  
Le 18/06/21

Signature:



### ATTESTATION DE REMISE EN MAIN PROPRE

Je soussigné Lombard Daniel

En sa qualité de maire

Déclare avoir reçu, en mairie de SAINT-PIERRE-NONT, 1 exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact environnementale du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien de la Bacoulette.

Fait à Saint-Pierre-Nont  
Le

21 JUN 2021

Signature:



### ATTESTATION DE REMISE EN MAIN PROPRE

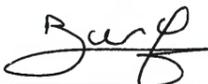
Je soussigné Germaine BURY

En sa qualité de Secrétaire

Déclare avoir reçu, en mairie de Montigny-le-François, 1 exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact environnementale du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien de la Bacoulette.

Fait à Montigny-le-François  
Le 18/06/2021

Signature :




### ATTESTATION DE REMISE EN MAIN PROPRE

Je soussigné Sarah Daxin

En sa qualité de Secrétaire de Mairie

Déclare avoir reçu, en mairie de Bucy les Pierrepont, 1 exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact environnementale du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien de la Bacoulette.

Fait à Bucy les Pierrepont  
Le 18/06/2021

Signature :




### ATTESTATION DE REMISE EN MAIN PROPRE

Je soussigné GARD Laurent

En sa qualité de Maire

Déclare avoir reçu, en mairie de Clermont Les Fermes, 1 exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact environnementale du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien de la Bacoulette.

Fait à Clermont les Fermes  
Le 27/06/2021

Signature :



Mairie de  
CLERMONT-LES-FERMES  
02340

Le Maire,



### ATTESTATION DE REMISE EN MAIN PROPRE

Je soussigné Mme Tanneur

En sa qualité de Secrétaire de Mairie

Déclare avoir reçu, en mairie de Gouzelancourt les Pierrepont, 1 exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact environnementale du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien de la Bacoulette.

Fait à Gouzelancourt les Pierrepont  
Le 18/06/2021

Signature :